

Demande de versement en capital au lieu de la rente

Entreprise

Entreprise	Numéro d'assurance
.....

Assuré

Nom	Prénom
.....

Rue/N°/complément	NPA/Localité (pays)
.....

Date de naissance	Etat civil	Numéro d'assurance sociale (AVS)
.....

E-mail pour précisions	Numéro de téléphone pour précisions
.....

**Capacité de travail/
Retraite**

Capacité de travail intégrale? <input type="checkbox"/> oui <input type="checkbox"/> non	Retraite partielle ou retraite le

Rachat

J'ai effectué un rachat les trois dernières années.
 oui non

Les rachats effectués les trois dernières années ne peuvent se percevoir en capital. D'éventuelles dispositions plus restrictives de l'administration fiscale demeurent réservées.

Demande de capital

100% capital vieillesse

Capital vieillesse partiel et rente.
 Indiquer le montant souhaité de capital ou de rente. L'indication peut se faire en CHF ou en %:

Plan de prévoyance de base

<input type="checkbox"/> Montant du capital	en CHF	en %
<input type="checkbox"/> Montant rente annuelle

Plan de prévoyance pour allocation de travail en équipe

<input type="checkbox"/> Montant du capital	en CHF	en %
<input type="checkbox"/> Montant rente annuelle

Plan de prévoyance bonus

<input type="checkbox"/> Montant du capital	en CHF	en %
<input type="checkbox"/> Montant rente annuelle

Compte pour le départ anticipé à la retraite (Epargne 60)

- | | | |
|---|--------|-------|
| <input type="checkbox"/> Montant du capital | en CHF | en % |
| <input type="checkbox"/> Montant rente annuelle | | |

Déclaration

Je déclare vouloir percevoir, à ma retraite/retraite partielle, une partie ou la totalité de la somme selon les indications ci-dessus, à la place d'une rente. Je suis conscient que les droits correspondants à une rente pour enfant de retraité et à une rente de conjoint/partenaire deviennent caducs proportionnellement à la perception de capital.

Cette déclaration doit être remise définitivement 12 mois au plus tôt et un mois au plus tard avant la retraite, sous réserve toutefois d'un réexamen de la demande en cas de changement d'état civil après la remise du formulaire avant la retraite. Cette déclaration doit être remise le jour du 65^e anniversaire au plus tard, lorsque les prestations de vieillesse sont perçues après l'âge ordinaire de la retraite à 65 ans par suite du maintien de l'activité professionnelle.

Signatures

Lieu, date

Signature de l'assuré(e)

.....

.....

Confirmation du conjoint lors d'un versement de capital

Lieu, date

Signat. du conjoint/partenaire enregistré(e)

.....

.....

La signature authentifiée du conjoint/partenaire enregistrée est requise pour tout versement de capital d'au moins CHF 20'000. Pour les sommes inférieures à CHF 20'000, prière de joindre une copie d'un document officiel d'identité du conjoint/partenaire enregistré.

Les personnes non mariées sont priées de joindre un certificat d'état civil récent.

Vous trouverez des explications sur la protection des données sur notre homepage sous "Déclaration sur la protection des données"

Authentification de la signature:

Lieu, date

Signature/Cachet office

.....

.....